

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2022-04 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 489-2020 SUR LA
TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS TEL QUE
DÉJÀ AMENDÉ**

- ATTENDU Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.
- ATTENDU l'augmentation significative des coûts reliés aux dépenses générales dûe à l'inflation ;
- ATTENDU l'étude de l'offre de service dans les villes et municipalités environnantes ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné à la séance du _____ 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité que le projet règlement numéro 498-2022-04 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Par le présent règlement, le règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités est modifié par le remplacement des tableaux contenus à l'Annexe "B" par les tableaux ci-dessous :

A. VÉHICULES ET MACHINERIE	TARIF
Excavatrice (véhicule de service peut être nécessaire)	85 \$ / heure + taux horaire moyen du personnel
Véhicule de service (incluant flèche de signalisation si nécessaire)	55 \$ / heure + taux horaire moyen du personnel
Déglçage de ponceaux d'entrée charretière (véhicule de service peut être nécessaire)	325 \$ / h + taux horaire moyen du personnel
Camion benne (véhicule de service peut être nécessaire)	Tarif de camionnage en vrac du MTQ + 15% +tx
Tracteur (véhicule de service peut être nécessaire)	55 \$ / h

*Des frais minimums peuvent s'appliquer lorsqu'un sous-traitant est requis.
Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et non-incluses aux tarifs.*

B. ROCHERS ET BROYAGE DE BRANCHES	TARIF
Broyage de branches (arrondi à la quinzaine supérieure)	55 \$ / 15 minutes
Broyage de branches (inscription tardive, si ramassées) Aucune garantie de ramassage	+ 25 \$
Broyage de branches (inscription mais aucunes branches présentes lors de la collecte)	55 \$

Rochers	300 \$ / voyage
---------	-----------------

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et non-incluses aux tarifs.

C. SIGNALISATION	TARIF
Cônes de circulation (4)	12 \$ / jour
Barricade	12 \$ / jour

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et non-incluses aux tarifs.

D. AUTRES	TARIF
Exécution de travaux chez un tiers	Coût réel + 15 % + tx
Bien abandonné sur la voie publique	Taux horaire moyen du personnel + 5 \$ / jour + 15 % + tx
Déneigement de chemins privés	60 % du coût du déneigement +tx (contrat de déneigement, sel, sable et pierre) de ladite voie privée de circulation, au(x) propriétaire(s) ou à l'(aux) occupant(s) riverain(s) Remboursement du coût équivalent aux résidents de chemins privés qui se chargent eux-mêmes du déneigement de leur chemin privé
Ponceau (matériel) (si les travaux sont effectués lors de travaux prévus par la Municipalité, la main d'œuvre est gratuite) La longueur de ponceau facturée est la longueur réelle arrondie au 5' supérieur. Si des coudes ou pièces particulières sont nécessaires, elles sont facturées au coût réel + 15% +tx	Coût réel +tx
Ponceau matériel (15'' X 10')	220\$
Ponceau matériel (18'' X 10')	290 \$
Ponceau matériel (24'' X 10')	515 \$
Ponceau matériel (30'' X 10')	740 \$
Ponceau matériel (36'' X 10')	1 125 \$
Ponceau matériel (48'' X 10')	1 550 \$
Ponceau béton	Coût réel +tx
Installation ponceau (lorsque non gratuite)	Cout réel + 25% +tx
Abat-poussière sur chemins privés, terrains privés ou non-inclus à la politique d'épandage	Cout réel + 15% +tx
Lignage de chemins (hors normes MTQ)	Cout réel + 15% + tx
Signalisation sur chemin privé (installation ou réparation)	Cout réel + 25% +tx
Signaleurs (véhicule de service peut être nécessaire)	45 \$ / h
Taux horaire moyen du personnel TP	43 \$ / h + tx
Tarification des bornes du Circuit Électrique	1.50\$/h

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et incluses aux tarifs.

ARTICLE 2

Par le présent règlement, le règlement 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités est modifié par le remplacement des tableaux "A", "B", "C", "D", "E", "F" et "Autre" contenus à l'Annexe "C" par les tableaux ci-dessous :

A. BIBLIOTHÈQUE	TARIF
ABONNEMENT NON-RÉSIDENT (48 mois)	
Individuel	30 \$
Familial	50 \$
Frais d'administration	7.50\$
DOCUMENTS PERDUS OU ENDOMMAGÉS	
Document perdu ou inutilisable	Coût de rachat
Domage mineur	5.00\$
Périodique perdu ou inutilisable	Coût de rachat
Pièce maitresse manquante	Coût de rachat
Pièce secondaire manquante	0.50 \$ / pièce
Perte ou dommage du boitier de laissez-passer	5 \$
AUTRES FRAIS	

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et incluses aux tarifs.

B. CAMP DE JOUR – MAGICOPARC	TARIF	
	Été	Semaine
Résident (5 à 13 ans) maternelle complétée		
1 ^{er} enfant	625 \$	125 \$
2 ^e enfant	500 \$	110 \$
3 ^e enfant	375 \$	110 \$
4 ^e enfant et +	Gratuit	110 \$
Non résident	N/A	175 \$
Halte-garderie		
Résident	150 \$*	35 \$
Non résident	N/A	60\$
Livret (10 coupons) 1 coupon par période	50 \$	

Aucune taxe applicable

** si inscrit avant le 23 juin*

Autre	
Chandail	20\$
Inscription tardive et/ou semaine supplémentaire	25 \$ par famille
Frais d'administration	25 \$

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et incluses aux tarifs.

C. LOCATION DE CERTAINS LOCAUX ET AUTRES ESPACES MUNICIPAUX	TARIF	
	Salle de rencontre	Centre communautaire
Résident, MRC des Pays-d'en-Haut ou organisme non reconnus	100 \$ / jour	300 \$ / jour (8h) 35\$ / heure additionnelle
Non-résident ou services publics (tel que Centre intégré de santé et de services sociaux, Commission scolaire, etc.)	Non offert	400 \$ / jour (8h) 50\$ / heure additionnelle
Professionnel collaborateur	100 \$ / jour	500 \$ / jour
Professionnel du domaine des arts	120 \$ / jour	800 \$ / jour
Frais d'administration si annulation à moins de 48h de l'activité	25 \$	
Pénalité reliée à l'absence du tri des matières résiduelles lors d'événement	200 \$ / événement	
Utilisation d'un parc pour la tenue d'un événement spécial avec préposé aux installations	15 \$ / heure (organisme) 30 \$ / heure (citoyen)	
Stationnement pour événement	200 \$ / jour	

Aucune taxe applicable

* Dans le cas d'Élections Québec et Élections Canada les tarifs sont établis par l'organisme

D. LOCATION D'EMBARCATION		TARIF
Non résident (accès au tarif à l'heure seulement)		30 \$ / heure / embarcation
Résident	Passé d'un jour	75\$ / embarcation + 50\$ par personne résidant à la même adresse
	Passé de saison individuelle	18 ans et plus : 80\$ 6 ans à 17 ans : 40\$ 5 ans et moins : 18\$
	Passé familiale (2 adultes et 2 enfants)	200\$ + 50\$ par enfant supplémentaire

Aucune taxe applicable

E. ÉVÉNEMENTS	TARIF
Foire du cadeau	80 \$ / table

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et incluses aux tarifs.

F. PROGRAMMATION DES COURS		
Nombre de semaines / session	10 semaines (2 h)	10 semaines (1 h)
Résident	150 \$	100 \$
Non-résident	200 \$	135 \$
Coupons pratique-libre pour tous	23\$/2h	15\$/1h

Les taxes provinciales et fédérales sont applicables et incluses aux tarifs

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Catherine Hamé
Mairesse

Alain Grégoire
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Avis de motion : _____ 2022

Adoption du projet de règlement : _____ 2022

Adoption du règlement : _____ 2022

PROJET DÉPOSÉ 14 novembre 2022